

**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 5 997 pétitionnaires.

**Désignation :**

Citoyennes et citoyens du Québec

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**ATTENDU QUE** le 17 juillet 2005 est décédée l'enfant Judy Mirandette-Gaudet âgée de 13 ans;

**ATTENDU QUE** ladite enfant s'est noyée dans une piscine gonflable hors sol;

**ATTENDU QUE** cette noyade de l'enfant a été causée par l'aspiration de ses cheveux dans l'écumoire de ladite piscine;

**ATTENDU QUE** contrairement à d'autres pays, dans la province de Québec, ce type de piscine est vendu librement sur le marché sans système de filtration complet ni de drain adapté pour sécuriser ses usagers et ainsi éviter la survenance d'un tel drame;

**ATTENDU QUE** malgré le décès de ladite enfant, aucune mesure de sécurité n'a été déployée par les fabricants, fournisseurs et distributeurs de piscines gonflables de manière à ce qu'elles soient mises sur le marché de façon sécuritaire afin de protéger la vie des enfants qui en font usage;

**ATTENDU QU'**il y a danger de porter atteinte à la vie de d'autres enfants;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

C'est pourquoi les soussignés requièrent que l'Assemblée nationale du Québec adopte toutes les mesures de sécurité et publicité nécessaires pour que les piscines gonflables ne puissent plus librement être vendues et/ou utilisées sans être munies d'un système de filtration complet et de drain adapté pour sécuriser ses usagers.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
Jonathan Valois, député de Joliette

10 mai 06

Date







